Échos des médias

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 800

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

plus souvent, un emploi plus rapidement que d'autres chômeurs.
Une étude menée par la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) sur l'application de ces mesures dans la région de La Chaux-de-Fonds/Le Locle et dans le canton de Genève révèle que les chômeurs difficiles à placer compte tenu de leurs caractéristiques personnelles et professionnelles sont souvent des «laissés pour compte»; ils accèdent peu et surtout difficilement aux mesures préventives qui profitent avant tout aux chômeurs favorisés (jeunes, travailleurs plutôt qualifiés, motivés pour des actions de perfectionnement).
Pour permettre à ces «laissés pour compte» de profiter de ces mesures — ils sont d'ailleurs désignés par la Loi comme les bénéficiaires potentiels des mesures — des initiatives complémentaires sont nécessaires: stage d'appui et de mise en confiance, orientation professionnelle, conception de cours adaptés aux chômeurs, encadrement personnalisé, recherche d'emploi. La loi fédérale n'a pas prévu ces initiatives, les laissant surtout à la charge des cantons, des communes, des partenaires sociaux et des institutions de formation. A l'évidence, il y a là une inégalité entre les régions et les cantons dans la possibilité de susciter de telles initiatives. Or, elles sont nécessaires si l'on veut permettre à ces mesures préventives de jouer leur rôle: favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs difficiles à placer.

La LACI doit être perfectionnée et complétée. L'affaire de la Confédération, mais aussi celle des cantons.

Au titre de **mesures de prévention collectives,** *pour améliorer les possibilités de placement en encourageant le perfectionnement et la reconversion des assurés dont le placement est impossible ou rendu très difficile de par la situation du marché de l'emploi, la LACI prévoit (art. 62, 72):*

— *des* cours de reconversion et de perfectionnement collectifs *(limités à une année au maximum et branchés si possible sur la formation acquise); ils sont destinés aux chômeurs possédant de solides connaissances de base mais ne pouvant pas trouver un emploi réputé convenable et auxquels seul un perfectionnement professionnel spécifique assorti d'une formation générale peut servir à court terme à réintégrer la vie active; en sont responsables les organisations d'employeurs et de travailleurs, les institutions communes aux partenaires sociaux, les cantons, communes ou d'autres institutions publiques et privées — mais en principe pas d'entreprises;*
— *des* programmes d'occupation *(temporaires, destinés à créer des occasions de travail et à encourager la réinsertion des participants dans la vie active); ils visent de préférence de bons travailleurs manuels au chômage depuis un certain temps déjà et présentant, quant à leur réinsertion, des difficultés majeures; des institutions publiques ou privées ne visant pas à réaliser un gain en sont responsables.*

HAUT-SIMMENTAL BERNOIS

Sous le même toit

Rénovation terminée pour le château Blankenburg près de Zweisimmen, dans le Haut-Simmental bernois. Rien d'exceptionnel a priori, et pourtant... Ce château est un signe de plus de la filiation bernoise avec l'Ancien Régime. Autrefois siège des baillis, il est aujourd'hui celui des autorités de district: préfecture, tribunal, prison pour l'exécution des peines. Autre élément: le préfet, Martin Krebs, cumule cette fonction avec celle de président du Tribunal de district. Un cas de non-respect de la séparation des pouvoirs dans le but d'économiser les deniers des contribuables.

Sachez encore que, dans l'histoire contemporaine, le château Blankenburg a abrité en 1919 le prisonnier Robert Grimm, condamné pour sa participation à la grève générale de 1918. Le prisonnier, alors un des hommes les plus haïs par la bourgeoisie, a profité de son séjour pour rédiger une histoire de la Suisse dans ses luttes de classes («Geschichte der Schweiz in ihren Klassenkämpfen»). Ultérieurement, Robert Grimm est devenu, entre autres, conseiller d'Etat bernois en 1938.

Enfin, concernant le Haut-Simmental: intégré à l'Etat de Berne en 1386, il connaissait un système particulier de «Landsgemeinde»: tous les ressortissants âgés de plus de quatorze ans pouvaient y participer.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Démarrage de la huitième étape du «Bingo» dans le quotidien zurichois *Blick*. Depuis le lancement de ce jeu, son tirage a passé de 320 000 à 380 000 exemplaires. Hans Klöti, chef de l'édition du journal, estime que la moitié de cette augmentation peut être attribuée à l'existence du «Bingo».
Bilan «Bingo»: négatif, en revanche, pour les journaux populaires de Grande-Bretagne.

* * *

C'est vrai, on ne vous a pas encore signalé la parution à Genève du mensuel «UN magazine». Beau papier, belle présentation, format sortant de l'ordinaire.